



Nom de l'organisation (XXXXX)

Politique de Pouvoir de signature de paiements

Raison d'être : La raison d'être de cette politique est d'accorder le pouvoir de signature aux personnes qui transféreront des fonds et/ou payeront des factures au nom de l'organisation.

Portée : Cette politique et ces procédures s'appliquent à tous les paiements effectués par l'organisation.

Procédures : Telles que décrites ci-dessous.

Les individus suivants seront signataires autorisés aux effets bancaires :

- Directrice générale ou Directeur général
- Gestionnaire des finances
- Gestionnaire de programmes
- Présidente ou président du Conseil d'administration
- Vice-présidente ou vice-président du Conseil d'administration
- Trésorière ou trésorier du Conseil d'administration

Assujetti aux limites indiquées plus bas, deux (2) des individus susmentionnés (n'importe lesquels), tels que désignés par cette politique, sont autorisés par celle-ci à signer au nom de la Corporation. Le pouvoir de signature s'étend aux chèques aux transferts électroniques de fonds seulement.

Limites :

Deux (2) des individus suivants (n'importe lesquels) pour des montants excédant les 10 000 \$:

- Directrice générale ou Directeur général
- Présidente ou président du Conseil d'administration
- Vice-présidente ou vice-président du Conseil d'administration

Cette Politique de Pouvoir de signature de paiements ne s'étend pas à l'approbation de contrats engageant autrement l'organisation.

Échéancier de révision de la Politique de Pouvoir de signature de paiements

Action	Date
Approbation de la Politique par le Comité	XXXXX
Approbation de la Politique par le CA	XXXXX
Prochaine révision de la Politique programmée	XXXXX